

DIRECTION SECURITE

DIVISION DE POLICE ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 237005

DOMAINE : 6.1 Police municipale

Objet : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DU TOURNAGE D'UN SPOT PUBLICITAIRE AU NUMERO 17 LOTISSEMENT « LE PLANET II » DU MERCREDI 11 JANVIER 2023 AU JEUDI 12 JANVIER 2023 INCLUS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2, L.2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et suivants ;

Vu le Code de la Route, articles R 411-1 et R 417-10 ;

Vu le Code Pénal, article R 610-5 ;

Vu la demande du Bureau d'Accueil des Tournages, madame Danièle BOURDET-VILORIA, en date du mercredi 21 mai 2022 ;

Considérant que l'occupation du domaine public est soumise à autorisation de l'autorité municipale ;
Considérant que le tournage se déroule sur la voie publique et ses dépendances et qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'équipe de tournage et des comédiens dans le périmètre concerné ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures préalables afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pour éviter tout incident ;

ARRÊTE :

Article 1 : Du mercredi 11 janvier 2023 au jeudi 12 janvier 2023 inclus se déroule le tournage d'un spot publicitaire par la société « SHOTINMARS » dans l'habitation sise au numéro 17 lotissement « Le Planet II », boulevard des PLAINES, parcelle cadastrée AS0063.

Article 2 : A cette occasion, le stationnement est interdit du mardi 10 janvier 2023 à 18h00 au jeudi 12 janvier 2023 à 18h00 sur le périmètre délimité en annexe.

Article 3 : Les organisateurs s'assurent de prévoir un accès pour les véhicules de secours et veillent à laisser en parfait état de propreté le lieu mis à leur disposition pour le tournage.

Article 4 : L'autorité de Police Municipale peut ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Madame la Directrice Générale des Services Techniques, Madame la Commissaire responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles-Marignane, et les agents placés sous leur autorité seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MARIGANNE, le 04/01/23

Le Maire,
Eric LE DISSES



TOURNAGE SHOOTINMARS

